Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Conseil de la région Guelmim Oued Noun
Direction Générale des Services

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
مجلس جهة كلميم-وادنون
المديرية العامة للمصالح

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE

N° 06/2026

La Présidente du Conseil de la région Guelmim-Oued Noun procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'articles 91 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet : Contrôle des études techniques et des travaux de construction d'un réservoir semi enterré d'environ 2000 m3 et d'un réservoir surélevé d'environ 500m3, pour l'adduction en eau potable de la zone d'activité économique El Ouatia,Province de Tan-Tan –

Article 1 : Consistance de la prestation :

N° des Prix	Désignation des prestations	Caractéristiques et spécifications	Unité	Quantité
1	Contrôle et optimisation des études techniques de construction d'un réservoir semi enterré de 2000 m3 et d'un réservoir surélevé de 500m3	Ce prix rémunère au forfait le contrôle des études techniques d'un réservoir semi enterré de 2000 m3 et d'un réservoir surélevé de 500m3,y compris vérification des documents techniques, optimisations des quantités de matériaux, et vérification des documents techniques établis par le BET.	Ft	1
2	Contrôle des travaux de construction d'un réservoir semi enterré de 2000 m3 et d'un réservoir surélevé de 500m3	Ce prix rémunère : - Contrôle de la conformité des travaux sur chantier et avis techniques. - Ces interventions seront exécutées par des rapports établis par le bureau de contrôle. - Délivrance des certificats de conformité conformément à la réglementation en vigueur. - Établissement de tout rapport exigé par les assurances dans le cadre de la délivrance des polices de responsabilité décennale.	Ft	1

		- Participation aux réceptions (implantations, fond de fouille,...), contrôle des ferraillages et toutes autres prestations qui rentrent dans le cadre de la réalisation du projet conformément aux règles de l'art et à la réglementation en vigueur. Ces interventions seront réalisées par des PV ou rapports établis par le bureau de contrôle.		
3	La réception provisoire	Le Bureau de Contrôle doit remettre au maître d'ouvrage un rapport de synthèse de tous les contrôles effectués avec les conclusions nécessaires.	**Ft**	1
4	La réception définitive	Le bureau de contrôle doit remettre au maître d'ouvrage un rapport définitif sur l'état de l'ouvrage avec les conclusions et recommandations nécessaires.	**Ft**	1

Article 2 : <u>Les qualifications demandées :</u>

- Deux attestations de référence portant sur des prestations similaires à exécuter, délivrées par des professionnels sous la direction desquels ces prestations ont été réalisées, ou par les bénéficiaires publics ou privés de ces prestations, avec indication de la nature des services, du montant, des délais et des dates de réalisation, ainsi que l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;
- Copie de la décision de conventionnement en cours de validité délivrée par la Commission Technique Permanente (CTP) pour l'exercice des missions de contrôle technique dans le cadre de l'assurance Responsabilité Civile Décennale (RCD, dont le périmètre de qualification ainsi que le plafond financier prévus par ladite

décision doivent être compatibles avec la nature et le montant des ouvrages objet du présent marché.

NB: Tout concurrent n'ayant pas joint à son devis une des pièces précitées, son offre sera écartée.

Article 3 : Délai et Lieu d'exécution :

Le délai dont dispose le bureau de control pour l'exécution des missions est de 15 mois à compter de la date de d'ordre de service de commencement.

Le lieu d'exécution des travaux du présent Bon de commande est la Commune EL OUATIA.

Article 4 : PENALITE DE RETARD

Il sera appliqué une pénalité d'un (1/1000) pour mille du montant du Bon de commande par jour de calendrier de retard elle sera déduite d'office de toutes les sommes dues au BCT. Néanmoins, le montant des pénalités sera plafonné à dix pour cent (10%) du montant initial du bon de commande.

- **Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 16/11/2026** à 12h00.
- **Les plis des concurrents sont déposés obligatoirement par voie électronique à l'adresse :** www.marchespublics.gov.ma.

Signature :

Ministère de l'Intérieur ★ Conseil de la Région ★ Région Guelmim Oued Noun

Pour La Présidente et P.O
Le Directeur Général des Services
Signé : ABELLADIM OMAR